

Séance du Conseil Municipal du 26 février 2013

L'an deux mille treize, le vingt-six du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du quinze février deux mille treize, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Présents : Mmes Sophie Ogier, Céline Paillard, Evelyne Domont, Sandrine Bove

MM. Pascal Carment, Yannick Dutilloy, Jacky Lévêque, Olivier Malaval, Damien Langlois

Absent(es) excusé(es) : 02

Absent(es) excusé(es) : Daniel Cauchois, Warwick Wilkins

Secrétaire de séance : Damien LANGLOIS

Monsieur le Maire rappelle que le procès verbal de la séance précédente a été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'étant présentée en séance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 11 décembre 2012.

DÉLIBÉRATION N°01/2013 **COM-COM DE LONDINIÈRES** **MODIFICATION DES STATUTS : MAISON MÉDICALE**

Sur proposition formulée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Londinières, le Conseil Communautaire s'est réuni le 19 décembre 2012 pour décider la modification statutaire suivante :

« **Création d'une maison médicale sur le territoire de la Communauté de Communes de Londinières** »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime s'est prononcé favorablement à l'ajout, dans les statuts de la Communauté de Communes de Londinières créée par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2000, à la mention suivante :

Article 2

7 Maison Médicale

- Création d'une maison médicale sur le territoire de la communauté de communes

Les autres dispositions restent inchangées

DÉLIBÉRATION N°02/2013 **MAINTENANCE ET DÉPANNAGE PONCTUEL DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC** **SIER BLN**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le **Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz de la Région de Bellencombre Londinières Neufchatel** propose un contrat de maintenance de l'éclairage public pour la période allant du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2017.

Un appel d'offres a été émis le 12 décembre 2012 afin d'obtenir des propositions de prix.

La maintenance se décomposera de la façon suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

- Accepte de participer à l'appel d'offres lancé pour la maintenance de l'éclairage public pour la période allant du **1^{er} février 2013 au 31 janvier 2017**.
- Précise que le patrimoine à entretenir est le suivant :
 - Foyers lumineux - nombre : environ 70 à 72 unités
 - Armoires d'éclairage public - nombre : 5 unités
 - Projecteurs au sol (église, monuments) - nombre : 0
 - Projecteurs sur supports au stade - nombre : 0
- Autorise Monsieur le Maire à dénoncer en temps utile le contrat d'entretien en vigueur
 - Précise que l'adhésion définitive au contrat se fera au vu des résultats de l'appel d'offres,

DÉLIBÉRATION N°03/2013

DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire cite aux Membres du Conseil Municipal les demandes de subvention reçues :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas donner un avis favorable à :

- **Vie et espoir** à l'unanimité
- **Petites sœurs des pauvres** avec 1 voix pour et 8 voix contre
- **Handball Club de Londinières** à l'unanimité
- **FSL 2013** avec 2 voix pour et 7 voix contre
- **BTP CFA Dieppe** avec 1 voix pour et 8 voix contre
- **Restau du cœur** avec 1 voix pour et 8 voix contre

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Date du Banquet des anciens 2013 :

La date retenue est *le dimanche 10 novembre 2013*

Réfection des trottoirs :

La commission s'est réunie pour l'ouverture des plis le 11 février 2013 : il est décidé de demander des détails sur le devis fourni par l'entreprise la moins-disante.

Rythmes scolaires :

Une réunion est prévue le 7 mars 2013

Noël des enfants et des aînés 2013 :

Le dimanche 15 décembre 2013

Recensement de la population 2013 :

Merci pour l'accueil fait à l'agent recenseur lors du recensement. Les premiers chiffres connus sont : 321 habitants pour 153 logements.

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.